



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 27 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, LAMARQUE, LESNÉ, GILLES, THEVEUX, REYNIER, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, REGLAT.

Etaient excusés : M. COTTON, Mme CHARREAU

Pouvoir : M. COTTON à M. FEDRIGO / MME CHARREAU à MME DE PARSCAU

Secrétaire de séance : Mme LESNÉ

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu

DECISION DU MAIRE N° DEC2020-01

**PORTANT AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX – LOT 2 VRD
POUR LA SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG (RD 813)**

- de conclure l'avenant n° 2 ayant pour objet la prise en compte de l'augmentation de la masse des travaux de la tranche conditionnelle 1 constatée lors de la réalisation des travaux et notamment la prise en compte de la réalisation des enrobés de nuit.

Montant de la plus-value : 11 413.69 € HT

Attributaire : COLAS Sud-Ouest – LD Varennes – 47240 BON-ENCONTRE

Nouveau montant du marché après avenant n° 2:

Montant initial TF HT : 720 104.94 €

Montant effectif TC1 HT : 295 617.92 €

Avenant 1 HT : 113 449.62 €

Montant total du marché HT : 1 129 172.48 €

Montant TVA (20%) : 225 834.50 €

Montant total du marché TTC : 1 355 006.98 €

DECISION DU MAIRE N° DEC2020-02

ACCEPTE le remboursement de Groupama par chèque n° 6429193 d'un montant de 1 290.03 € correspondant aux réparations du mobilier de la voirie effectuées par l'entreprise COLAS qui s'élèvent à 1390.03 € avec déduction de la franchise de 100.00€.

DCM 005/2020

Examen et vote du compte de gestion 2019

A l'unanimité, Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Vote le compte de gestion 2019 de la commune de Fauguerolles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DCM 006/2020
Vote du Compte Administratif 2019

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	2 150 125,00
	Réalisé :	1 660 770,32
	Reste à réaliser :	432 873,00
Recettes	Prévu :	2 150 125,00
	Réalisé :	1 779 558,62
	Reste à réaliser :	298 021,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	668 116,00
	Réalisé :	387 406,59
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	668 116,00
	Réalisé :	700 401,51
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	118 788,30
Fonctionnement :	312 994,92
Résultat global :	431 783,22

DCM 007/2020
Affectation des résultats

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 05/03/2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	79 461,85 €
- Un excédent reporté de :	233 533,07 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	312 994,92 €
- Un excédent d'investissement de :	118 788,30 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	134 852,00 €
Soit un besoin de financement de :	16 063,70 €

Le conseil municipal, décide à ***l'unanimité***, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	312 994,92 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	16 063,70 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	296 931,22 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	118 788,30 €
----------------------------------------------------	--------------



DCM 008/2020

Création de voirie – Lieu-dit Lalanne

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De solliciter M. le Président de Val de Garonne Agglomération afin de lui faire part de son intention de faire réaliser cette voie nouvelle dans le cadre de l'intérêt communautaire.

DCM 009/2020

Modification de la répartition des charges du local commercial

Le conseil municipal, décide à l'unanimité,

D'accepter la répartition des charges comme suit :

- La totalité de la Taxe d'Ordures Ménagères
- La consommation d'eau au prorata
- La moitié de consommation d'électricité

QUESTIONS DIVERSES :

- **Motion n°1 relative aux revendications portées par les organisations syndicales représentatives des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne et aux annonces du gouvernement concernant la revalorisation de la « prime au feu »**

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mme la Présidente du Département.

- **Commémoration du 19 mars à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie**

Mme le Maire informe le conseil que la commémoration du 19 mars 2020 aura lieu au Monuments aux Morts, le jeudi 19 mars 2020 à 16h15.

Lors de cette cérémonie, M. FEDRIGO sera honoré lors de cette cérémonie. La croix du combattant lui sera remise.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DEC2020/01 – DEC 2020/02 - DCM 005/2020 à DCM 009/2020.

Fin de séance à 22h10